



**PRÉFÈTE
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Extrait de l'arrêté préfectoral complémentaire n° DREAL-UiD11/66-2020-049
modifiant l'affectation des bacs 16 et 17 afin d'autoriser le stockage d'éthanol
dénaturé, situés sur le dépôt d'hydrocarbures liquides
exploité par la société EPPLN sur la commune de Port-la-Nouvelle**

Par arrêté préfectoral complémentaire n° DREAL-UiD11/66-2020-049, Mme la Préfète de l'Aude modifie l'affectation des bacs 16 et 17 situés au sein du dépôt d'hydrocarbures liquides exploité par la société EPPLN sur la commune de Port-la-Nouvelle - avenue Adolphe Turrel, afin d'y autoriser le stockage d'éthanol dénaturé.

Une copie de l'arrêté préfectoral complémentaire n° DREAL-UiD11-2020-049 du 8 octobre 2020 est déposée à la mairie de Port-La-Nouvelle **pour y être consultée** et un extrait est publié sur le site internet des services de l'État dans l'Aude pendant une durée minimale de quatre mois.